

**REFORCEMENT DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES URBAINS ET PÉRIURBAINS AU SERVICE
DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION DANS LE CONTEXTE
DE L'URBANISATION ET DE LA TRANSFORMATION RURALE**

PREMIÈRE VERSION DU PROJET

Justification

- i) D'ici à 2050, la population urbaine mondiale devrait pratiquement doubler, ce qui fera de l'urbanisation l'un des principaux moteurs de transformation du XXI^e siècle¹. Étant donné que 1,7 milliard des 2,2 milliards de personnes en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave à l'échelle mondiale vivent déjà, selon les estimations, dans des zones urbaines ou périurbaines, cette croissance urbaine rapide représente un défi de taille pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde.
- ii) L'urbanisation et la périurbanisation résultent de transformations interdépendantes concernant la démographie, l'économie, la culture, les systèmes sociaux, l'utilisation des terres, la technologie et l'innovation. Pour comprendre les changements qui se produisent d'un bout à l'autre des systèmes agricoles et alimentaires, il faut donc réfléchir sous l'angle du continuum rural-urbain, afin de cerner les liens de plus en plus nombreux qui se tissent entre zones urbaines, zones périurbaines et zones rurales, ce qui est essentiel pour prendre en compte les dynamiques socioéconomiques, planifier une production et une distribution efficaces des ressources et élaborer des politiques qui traduisent les réalités complexes de ces communautés interdépendantes.
- iii) Reposant sur une réflexion articulée autour du continuum rural-urbain, les présentes recommandations de politique générale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sont envisagées comme un outil d'orientation ciblé et axé sur l'action qui doit permettre de renforcer les moyens dont disposent les habitants des zones urbaines et périurbaines pour réaliser leur droit à l'alimentation face à de nombreux défis, parmi lesquels le changement climatique, l'instabilité politique, les ralentissements économiques conjugués à des niveaux d'endettement insoutenables, le creusement des inégalités, les conflits, les catastrophes d'origine anthropique ou naturelle, ainsi que l'urbanisation rapide et non planifiée.
- iv) Dans les présentes recommandations de politique générale, le CSA reconnaît que la complexité des systèmes alimentaires urbains et périurbains demande une approche systémique qui intègre des processus de gouvernance multisectoriels, multiniveaux, multilatéraux et multi-acteurs, au sein et au-delà de l'État, afin de promouvoir un environnement stratégique favorable qui donne aux parties prenantes les moyens d'agir et favorise la collaboration en vue de créer des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables. Il est particulièrement important de souligner le rôle clé des pouvoirs publics locaux, des autorités municipales et des acteurs des systèmes alimentaires locaux en tant qu'agents du changement pour ce qui est de favoriser l'innovation et de construire des systèmes alimentaires résilients pour parvenir à la sécurité alimentaire et lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.
- v) En parallèle, pour garantir la sécurité alimentaire et une bonne nutrition le long du continuum rural-urbain, il faut adopter des politiques qui soient conformes aux obligations et aux principes relatifs aux droits humains, tels que la participation, l'obligation de rendre des comptes, la non-discrimination, la transparence, la dignité humaine, l'autonomisation et l'état de droit. Cela suppose de promouvoir des politiques qui s'attaquent aux inégalités, soient centrées sur l'humain, protègent la planète, tiennent compte des problématiques liées à l'âge et au genre, et contribuent à la réalisation de tous les droits humains, notamment le droit à une alimentation adéquate.

¹ [A/RES/71/256](#) – Nouveau Programme pour les villes.

vi) Les présentes recommandations de politique générale sont adressées principalement aux autorités nationales et infranationales, en particulier aux services régionaux, métropolitains ou municipaux. Elles intéressent aussi les associations privées, les fondations philanthropiques, les organisations de la société civile, les organisations internationales, les universités et les établissements d'enseignement supérieur. Elles ont un caractère facultatif et non contraignant et doivent être interprétées et appliquées conformément aux obligations contractées en vertu du droit national et international en vigueur, ainsi que dans le respect qui s'impose des engagements pris volontairement dans le cadre d'instruments régionaux et internationaux et des conditions prévues par les systèmes juridiques nationaux et leurs institutions. Elles s'appuient sur les instruments pertinents établis par le CSA en matière de politiques et les complètent, et s'inspirent du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE-FSN) intitulé *Renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale*.

A. Systèmes alimentaires urbains et périurbains au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Production

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

1. respecter les droits fonciers légitimes et donner la priorité à l'accès équitable à la terre, à l'eau, au financement, aux services, à l'innovation et à la technologie, ainsi qu'aux autres ressources servant à la production alimentaire pour satisfaire les besoins des personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissées pour compte² (*Accès aux ressources*);
2. élaborer, réformer et mettre en œuvre des politiques de zonage de l'utilisation des terres, y compris la foresterie et le verdissement, qui soutiennent la biodiversité, la régulation des microclimats, la production alimentaire durable et le bien-être des personnes en protégeant et appuyant l'agriculture urbaine et périurbaine, la petite agriculture, l'élevage, l'aquaculture et les activités de pêche (*Politiques de zonage*);
3. donner la priorité aux services de conseil et de vulgarisation agricoles qui permettent de préserver les ressources naturelles ainsi que de les gérer et de les utiliser de manière durable, d'améliorer la santé des sols et de conserver et d'utiliser de façon durable la biodiversité. Cela pourrait supposer de promouvoir des techniques agricoles résilientes face au changement climatique, des approches agroécologiques et d'autres approches innovantes³, des stratégies axées sur la biotechnologie et la bioéconomie ainsi que des pratiques régénératrices et tenant compte de la nutrition, entre autres (*Services de vulgarisation*);
4. promouvoir la bioéconomie et les programmes connexes relatifs aux chaînes de production visant à élaborer de nouveaux modèles de production qui englobent l'utilisation durable des ressources naturelles, l'innovation technique, ainsi que le développement et l'intégration des économies locales dans les chaînes de valeur (*Bioéconomie*);
5. renforcer l'accès équitable des acteurs des systèmes alimentaires aux financements, au renforcement des capacités, ainsi qu'à la mise au point et au transfert de technologies, notamment les serres modernes, la culture hydroponique et aquaponique économe en eau, l'agriculture verticale et d'intérieur, les systèmes d'énergie renouvelable, la culture sur les toits et l'intelligence artificielle, ainsi que les innovations sociales telles que les jardins communautaires (*Innovations*);
6. faciliter les systèmes de groupage de produits agricoles dans divers contextes urbains et périurbains, afin de permettre aux petits producteurs ainsi qu'aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises (MPME) de produire le volume nécessaire pour accéder aux marchés et aux services de transformation, de contrôle de la qualité et de commercialisation (*Groupage des produits*).

² Aux fins des présentes, les personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissées pour compte sont: les femmes, les petits exploitants, les agriculteurs familiaux, les paysans, les agriculteurs sans terre, les ouvriers agricoles, les sans-abri, les travailleurs du secteur informel, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les réfugiés, les peuples autochtones, les communautés locales, les groupes raciaux et ethniques minoritaires, les personnes porteuses d'un handicap ou d'une maladie chronique, les personnes âgées, les jeunes et les enfants (garçons et filles).

³ Conformément aux recommandations de politique générale du CSA intitulées [Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition](#) (2021).

Activités intermédiaires (stockage, transformation, transport, vente en gros)

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, le secteur privé et la société civile doivent:

7. accroître les investissements dans l'innovation et la technologie, par exemple des systèmes de stockage climato-résilients, économies en énergie et abordables, des emballages biodégradables ou recyclables et des plateformes numériques pour exploiter efficacement les possibilités offertes par les systèmes alimentaires urbains et périurbains (*Investissements dans les systèmes alimentaires*);
8. renforcer les investissements publics et privés, y compris les partenariats public-privé, dans les infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation et la logistique, ainsi que les capacités dans les segments intermédiaires des chaînes de valeur alimentaires urbaines, notamment les supermarchés et les magasins de proximité modernes, afin d'améliorer l'accès des consommateurs aux aliments frais et périssables tout en soutenant les économies locales et en favorisant la durabilité (*Investissements dans l'infrastructure et la logistique*);
9. encourager les innovations sociales, notamment l'agriculture soutenue par la communauté, les jardins communautaires, les villages intelligents, les coopératives alimentaires, les pôles alimentaires et les marchés de producteurs, qui améliorent l'accès à des aliments salubres, sains et nutritifs tout en contribuant à l'équité, à l'inclusion sociale et à la résilience le long du continuum rural-urbain (*Innovations sociales*);
10. favoriser la diversité des acteurs des systèmes alimentaires et soutenir les marchés de gros ouverts à tous afin de renforcer les liens avec les petits producteurs et les acteurs du secteur informel, en veillant à l'équité et à la viabilité économique des pratiques dans la chaîne d'approvisionnement afin de redistribuer la valeur. Cela pourrait impliquer de soutenir le recours à l'innovation et aux technologies en faveur des petites entreprises, y compris les jeunes entreprises, pour mettre au point des solutions axées sur le marché qui relient les consommateurs aux petits producteurs au moyen de plateformes numériques et de services de livraison (*Chaînes d'approvisionnement inclusives*).

Marchés, vente au détail et autres échanges commerciaux

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

11. reconnaître le rôle important des marchés territoriaux et des chaînes d'approvisionnement plus courtes qui intègrent les fonctions urbaines et rurales dans les politiques de zonage et la planification urbaine nationales et infranationales, pour promouvoir: i) l'accès des petits producteurs et des producteurs familiaux aux marchés; ii) la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles et des terres; iii) un meilleur accès aux produits frais pour tous les habitants le long du continuum rural-urbain (*Marchés territoriaux*);
12. protéger et soutenir les marchés traditionnels, y compris les marchés territoriaux et locaux, en renforçant les investissements dans les infrastructures, les activités, la logistique, l'innovation et la technologie, ainsi que l'accès à la terre, à l'eau et à une énergie abordable, et en offrant des possibilités de renforcement des capacités et de formation aux acteurs des chaînes de valeur, en particulier aux vendeurs du secteur informel, afin de garantir le respect des normes d'hygiène pour améliorer la sécurité sanitaire des aliments dans les zones urbaines et périurbaines (*Sécurité sanitaire des aliments*);
13. rééquilibrer les rapports de force et corriger les inégalités entre les différents acteurs des systèmes agricoles et alimentaires le long du continuum rural-urbain afin de favoriser la concurrence et la diversification des circuits de distribution alimentaire. Cela implique de soutenir les marchés traditionnels et communautaires, les vendeurs d'aliments sur la voie publique, les supermarchés et les services de livraison en ligne (*Distribution diversifiée*);

14. Soutenir les canaux non marchands, tels que les programmes d'achat de produits alimentaires, les cuisines communautaires et solidaires et les banques alimentaires, qui permettent un accès équitable à des aliments adaptés, salubres, nutritifs et abordables, lesquels favorisent les moyens de subsistance et renforcent la résilience des ménages (*Canaux non marchands*);
15. renforcer la capacité des paysans, des petits exploitants⁴ et des agriculteurs familiaux – notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés locales – d'accéder aux marchés internationaux, régionaux, nationaux et locaux, en renforçant les coopératives, les collectifs d'agriculteurs, les associations, les syndicats et les réseaux, ainsi que d'autres organisations, tout en promouvant l'esprit d'entreprise et l'entrepreneuriat, de sorte à renforcer leur pouvoir de négociation et à leur permettre de participer effectivement aux chaînes de valeur des systèmes agricoles et alimentaires, notamment sur les marchés territoriaux⁵ (*Participation de tous les acteurs aux marchés*);
16. stimuler un accès équitable des habitants des zones urbaines et périurbaines à une alimentation saine, en particulier dans les régions où sévit une pauvreté multidimensionnelle, y compris au moyen d'instruments réglementaires appropriés, tels que les étiquettes d'information nutritionnelle et les mesures fiscales qui favorisent la consommation d'aliments salubres, nutritifs et frais (*Instruments réglementaires et fiscaux*);
17. favoriser les changements de comportement en permettant aux consommateurs de faire des choix alimentaires plus sains, au moyen d'une éducation alimentaire et nutritionnelle ciblée, portant par exemple sur la diversification alimentaire; de campagnes de sensibilisation, qui peuvent comprendre des campagnes ciblées d'éducation du public; d'échanges interpersonnels et de dialogues communautaires, afin d'influencer positivement les connaissances, les attitudes et les normes sociales, tout en reconnaissant l'importance de la culture alimentaire traditionnelle (*Éducation nutritionnelle*);
18. évaluer les incidences des politiques commerciales sur la santé publique et les systèmes alimentaires en vue de rendre les aliments sains plus accessibles et plus abordables pour les consommateurs des zones urbaines et périurbaines, en particulier les plus pauvres et ceux qui sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire (*Politiques commerciales*).

Marchés publics et initiatives non marchandes

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

19. donner la priorité aux programmes d'achats publics axés sur la nutrition, par exemple les programmes d'alimentation scolaire ou les systèmes publics de distribution, et y investir, en stimulant la production locale d'aliments, en donnant la priorité aux petits exploitants et aux agriculteurs familiaux et en ciblant les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables le long du continuum rural-urbain, afin d'atteindre de nombreux objectifs liés à la nutrition, à la durabilité, à la biodiversité, à l'inclusion sociale et à la résilience des moyens de subsistance (*Programmes d'achat de produits alimentaires*);

⁴ Dans le cadre des présentes recommandations de politique générale, le terme «petits exploitants» englobe les petits producteurs et transformateurs, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs ainsi que les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones et les travailleurs agricoles.

⁵ Conformément aux [recommandations de politique générale du CSA sur la réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition \(2024\)](#).

20. renforcer les capacités des pouvoirs publics à fournir une aide alimentaire en cas de crise, en tirant parti du champ d'action de la société civile et des réseaux locaux, et garantir le droit de ne pas souffrir de la faim ni de la malnutrition au moyen d'une aide alimentaire qui renforce les systèmes alimentaires locaux et nationaux pour une résilience à long terme (*Assistance alimentaire*).

Pertes et gaspillage alimentaires

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, et toutes les parties prenantes doivent:

21. s'efforcer de réduire autant que possible les pertes et le gaspillage alimentaires à tous les stades de la chaîne de valeur alimentaire: en mettant à disposition des infrastructures utiles, par exemple des dispositifs d'ombrage et des unités de stockage frigorifique, en facilitant l'accès des acteurs du secteur informel à l'innovation et à la technologie afin de conserver les denrées périssables, en soutenant les programmes de redistribution qui réaffectent les excédents alimentaires et en sensibilisant les acteurs des systèmes alimentaires qui interviennent dans les achats publics, le secteur de l'hôtellerie-restauration et les consommateurs en vue de réduire le gaspillage alimentaire (*Pertes et gaspillage alimentaires*);
22. promouvoir et soutenir l'économie circulaire par la collecte séparée des déchets organiques urbains et des résidus agricoles aux fins du compostage, de la digestion du biogaz et de la production d'aliments pour animaux, en reconnaissant le rôle des plateformes locales sur les pertes et le gaspillage alimentaires, des réseaux de récupération des aliments et des innovations qui permettent de valoriser les déchets (*Économie circulaire*).

B. Systèmes alimentaires urbains et périurbains interdépendants qui ont des incidences sur la sécurité alimentaire et la nutrition

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

23. stimuler l'accès de tous, sans discrimination, aux infrastructures physiques et sociales de base et l'investissement en leur faveur, notamment le logement, une énergie fiable et abordable, l'eau potable, l'assainissement, la gestion des déchets, l'éducation et les technologies de l'information et de la communication pour permettre une manipulation plus salubre des aliments, en ciblant les habitants et les quartiers à faible revenu (*Infrastructures physiques et sociales*);
24. accroître les investissements responsables dans les infrastructures, y compris pour le transport et les solutions de mobilité, les services et les technologies, et veiller à ce qu'ils bénéficient aux régions où sévit une pauvreté multidimensionnelle, en adoptant des approches territoriales et en renforçant le commerce et les liens avec les marchés aux niveaux local, national, régional et international (*Meilleure connectivité*);
25. travailler à rendre plus équitable et plus abordable l'accès à des services de santé de qualité pour tous le long du continuum rural-urbain, afin d'améliorer les résultats obtenus s'agissant de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en particulier pour les femmes en âge de procréer, enceintes ou allaitantes, les enfants et les jeunes (*Services de santé*);
26. incorporer et intégrer explicitement les enjeux alimentaires, notamment en ce qui concerne l'infrastructure du commerce des produits alimentaires, dans la planification urbaine afin que toutes les personnes habitant le long du continuum rural-urbain, quels que soient leur revenu, leur appartenance ethnique ou le lieu où elles se trouvent, aient accès à des aliments sains, nutritifs et abordables, et intégrer la planification de l'utilisation des terres dans les politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition en fournissant des cadres juridiques pour l'agriculture urbaine et périurbaine (*Planification urbaine*);

27. intégrer l'aménagement du territoire dans les politiques de sécurité alimentaire pour les zones urbaines et périurbaines afin de favoriser l'utilisation durable des terres, de respecter les droits fonciers légitimes, de préserver les terres agricoles, de gérer les pêches de manière durable, de protéger les forêts urbaines et les espaces verts, de renforcer l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, d'œuvrer en faveur de la biodiversité et de la résilience des systèmes alimentaires et de favoriser la réduction des risques de catastrophe. Cela suppose de renforcer la coordination entre l'aménagement du territoire et la gouvernance des systèmes alimentaires afin de gérer la croissance urbaine tout en renforçant la résilience des systèmes alimentaires le long du continuum rural-urbain (*Aménagement du territoire*);
28. concevoir des interventions, y compris des systèmes de planification des interventions d'urgence et d'alerte rapide, et adopter des bonnes pratiques qui intègrent la réduction des risques de catastrophe dans la planification et la conception urbaines, en donnant la priorité à l'atténuation des risques climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, en améliorant la résilience des chaînes d'approvisionnement et en renforçant les infrastructures essentielles, telles que les entrepôts frigorifiques, la fourniture d'eau et les réseaux de distribution, afin que les besoins des habitants des zones urbaines et périurbaines en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition continuent d'être satisfaits en temps de crise (*Chaînes d'approvisionnement résilientes*);
29. intégrer la sécurité alimentaire dans les politiques urbaines et les politiques de logement et de zonage en soutenant les solutions de production alimentaire dans le cadre bâti, notamment les fermes urbaines, les jardins urbains, les infrastructures vertes et l'utilisation d'espaces sous-exploités tant dans les nouveaux projets de construction que dans les zones urbaines qui ont besoin d'être améliorées. Cela peut supposer de repérer et supprimer les obstacles réglementaires à l'agriculture urbaine, en particulier dans les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire (*Logement et zonage*);
30. mettre au point et soutenir des politiques qui intègrent l'agriculture urbaine dans les programmes des écoles primaires et secondaires, ce qui offrira aux jeunes des compétences techniques pertinentes et des connaissances pratiques concernant, entre autres choses, l'agriculture et les systèmes alimentaires durables, l'alimentation saine, la sécurité alimentaire et la nutrition, les bases de l'alimentation, la gestion des chaînes d'approvisionnement et la transformation des produits alimentaires, en vue d'encourager l'emploi des jeunes⁶ dans ces secteurs (*Éducation*);
31. promouvoir l'accès au travail et à un emploi décents dans les systèmes alimentaires le long du continuum rural-urbain, en prêtant particulièrement attention aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs du secteur informel, aux travailleurs saisonniers et aux travailleurs migrants, en renforçant et en faisant appliquer les cadres réglementaires et les lois pour garantir des conditions de travail sûres et pour veiller à ce que les salaires versés assurent un niveau de vie suffisant (*Travail et emploi décents*);
32. concevoir des programmes en faveur de la protection sociale et de l'égalité des genres, y compris des programmes de transferts monétaires conditionnels et adaptés aux chocs, et y investir, pour répondre aux besoins particuliers des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables le long du continuum rural-urbain, en accordant la priorité aux jeunes et aux femmes (*Protection sociale*).

⁶ Conformément aux recommandations de politique générale du CSA intitulées [La promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition](#) (2022).

C. Gouvernance urbaine et périurbaine au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Les pouvoirs publics doivent:

33. veiller à ce que le financement municipal soit suffisant et cohérent avec les mandats des municipalités, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et définir et promouvoir des approches innovantes de mobilisation de ressources, telles que les obligations municipales, les fonds publics et les partenariats public-privé (*Financement et mobilisation de ressources*);
34. inclure les pouvoirs publics locaux et infranationaux et toutes les parties prenantes dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en tirant parti de leurs contributions en tant que dépositaires des connaissances et de l'expérience locale s'agissant d'améliorer les interventions sur les plans de la qualité, de la durabilité et de la responsabilité en vue d'une gouvernance inclusive et stratégique (*Gouvernance inclusive*);
35. reconnaître les besoins divers et particuliers des pouvoirs publics locaux et infranationaux et en tenir compte lors de la mise en œuvre de leurs politiques alimentaires pour les zones urbaines et périurbaines dans le contexte des accords commerciaux et d'investissement, afin de trouver un équilibre entre avantages pour le commerce mondial et sécurité alimentaire locale (*Accords commerciaux*).

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, doivent:

36. développer et renforcer les capacités des acteurs des systèmes alimentaires le long du continuum rural-urbain, en particulier celles des acteurs les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissés pour compte, afin qu'ils participent efficacement à la prise de décision et l'influencent, y compris dans les domaines liés au commerce et à l'investissement, en améliorant leurs connaissances financières, leur maîtrise des outils numériques et leurs compétences concernant les dynamiques des marchés, les régimes fonciers, la résilience climatique, la sensibilisation des consommateurs ou encore les mécanismes de responsabilité, par exemple (*Renforcement des capacités*);
37. renforcer l'agencéité des acteurs des systèmes alimentaires le long du continuum rural-urbain, en particulier les acteurs les plus pauvres, les plus vulnérables et qui risquent le plus d'être laissés pour compte, en favorisant, notamment en les soutenant financièrement, leur inclusion, leur participation et leur représentation effectives dans des plateformes multiniveaux, multi-acteurs et multisectorielles, telles que les conseils chargés des politiques alimentaires (*Agencéité*);
38. favoriser et soutenir la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que la coopération infranationale, la coopération décentralisée et la coopération de ville à ville pour aider à atteindre un niveau de vie suffisant, y compris à concrétiser le droit à une alimentation adéquate le long du continuum rural-urbain (*Coopération pour le développement*);
39. cartographier et analyser systématiquement les politiques nationales et locales existantes afin d'évaluer leur cohérence avec les systèmes alimentaires urbains et périurbains et leur impact sur ces systèmes et promouvoir des cadres de responsabilité et de transparence fondés sur les droits humains qui permettent d'évaluer les rôles, les responsabilités et les mandats aux différents niveaux de gouvernance, tout en encourageant une participation inclusive multi-acteurs au sein des plateformes et en prenant des mesures spécifiques pour gérer les conflits d'intérêts (*Responsabilité*).

D. Renforcement des systèmes de données, de recherche et de connaissances pour permettre une meilleure compréhension et un meilleur suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition le long du continuum rural-urbain

Les pouvoirs publics, y compris les autorités infranationales et locales, les organisations internationales et toutes les parties prenantes doivent:

40. favoriser le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition⁷, en veillant au respect des droits de propriété intellectuelle, en donnant la priorité aux zones dans lesquelles ces données sont peu disponibles, notamment les pays qui ne disposent pas des ressources, des infrastructures, des connaissances ou des compétences nécessaires pour combler ces lacunes. Cela peut supposer de renforcer les capacités concernant les systèmes d'information géographique, la télédétection, les outils numériques et la cartographie participative afin de cibler les zones les plus vulnérables aux perturbations des systèmes alimentaires et d'éclairer la planification à long terme, les plans d'urgence et la réaction aux crises (*Renforcement des capacités*);
41. favoriser le soutien financier et technique pour les systèmes alimentaires urbains et périurbains, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités statistiques, de transferts volontaires de technologies à des conditions convenues d'un commun accord et du recours à des cadres innovants, tels que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, pour renforcer les capacités de produire, de recueillir et d'analyser des données de grande qualité et de les exploiter afin de prendre des décisions concernant la sécurité alimentaire et la nutrition (*Appui technique*);
42. encourager la ventilation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition par localisation géospatiale et par statut socioéconomique et intégrer des données qualitatives pour saisir les dimensions multiples et cumulées de la vulnérabilité le long du continuum rural-urbain (*Ventilation des données*);
43. investir dans des outils, des technologies de l'information et des systèmes numériques qui comblent les lacunes dans les données, notamment dans le segment intermédiaire, et qui rationalisent et simplifient la collecte de données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition tout en améliorant la qualité des données et les outils d'analyse, notamment l'analyse fondée sur l'intelligence artificielle, pour suivre les perturbations des systèmes alimentaires en temps réel (*Investissement dans la collecte des données*);
44. investir dans le suivi participatif, les stratégies d'apprentissage adaptatif et l'évaluation des politiques et programmes alimentaires et améliorer ces éléments en mettant en œuvre des cadres d'évaluation complets qui incluent l'évaluation du développement économique, de la durabilité socioéconomique et environnementale et d'autres répercussions socioéconomiques plus larges sur les systèmes alimentaires urbains et périurbains (*Suivi et évaluation*);
45. investir dans les collectivités locales, les réseaux alimentaires urbains, les universités locales, les organisations de la société civile et les institutions du savoir locales, et apprendre d'eux, afin de tirer parti de diverses connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, des outils numériques, des cadres participatifs et des plateformes multiniveaux et multipartites. Cette approche garantit la transparence, permet de suivre les progrès accomplis et facilite la mise en commun des enseignements, des résultats et des défis entre les villes, les territoires et les secteurs (*Partage des connaissances*);

⁷ Conformément aux [recommandations de politique générale du CSA sur le renforcement de la collecte et de l'utilisation des données relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition et des outils d'analyse y associés aux fins de l'amélioration de la prise de décisions à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#).

46. donner la priorité au financement de travaux de recherche interdisciplinaires adaptés au contexte, y compris la recherche sur l'innovation et la recherche qualitative et participative, qui se concentrent sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en englobant les pratiques agricoles, la planification urbaine et l'aménagement du territoire, les dynamiques de la chaîne d'approvisionnement, la santé publique et les sciences sociales, afin de satisfaire les besoins des populations (*Recherche interdisciplinaire*).